

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2013-14 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS – MISSION ECO-CONSTRUCTION 2013**

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
<b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b>	

**Vu** la Charte du Pays – axe Construire et habiter autrement - et le programme Leader - axe Dynamique urbaine intégrée et gestion de l'espace,

**Considérant** que le territoire souhaite un développement urbain plus harmonieux, dispense une information objective en direction de ses habitants en matière d'habitat et d'énergie, aide au développement d'un marché dont les perspectives sont prometteuses, contribue à une amélioration de la construction, favorise la création d'emplois,

**Vu** le plan d'actions prévu pour 2013 axé sur : développer et structurer une économie de l'éco-construction, sensibiliser et informer les habitants, valoriser les formations et faire de l'urbanisme un levier,

**Considérant** qu'en 2013, un « programme d'éco-rénovation énergétique » soit être porté,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

✓ **D'approuver** le plan de financement ci-dessous :

Postes	Dépense		Recettes		
	Montants en € TTC	%du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants en € TTC	% du coût prévisionnel de l'opération
Affectation 1 ETP	23312	60%	Conseil Général	14 000	36%
Charges générales dont :	15 190	40%	Conseil Régional	14 000	36%
<i>Prestation de services</i>	5 000				
<i>Publications</i>	1500				
<i>Missions/réceptions</i>	1600				
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>38 502</b>	<b>100%</b>	<b>Total des subventions publiques</b>	<b>28 000</b>	<b>72%</b>
-	0	0	Autofinancement	10 502	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total des autres financements</b>	<b>10 502</b>	
<b>Coût total du projet</b>	<b>38 502</b>	<b>100%</b>	<b>Montant total des recettes</b>	<b>38 502</b>	<b>100%</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>38 502</b>	<b>100%</b>	<b>Total général TTC</b>	<b>38 502</b>	<b>100%</b>

REÇU EN PREFECTURE

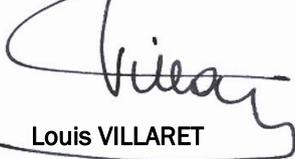
- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement, auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé, dans la limite de 80% du coût total de l'action,
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET